L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 13 JUIN 1836.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle judicieux et infatigable pour le service public; que dans l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans les grandes et importantes nominations qu'il a faites, il a manifesté impartialité et un grand égard pour les vrais intérêts de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec son estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.
POUR LE SENAT DE LA LOUISIANE.
ALBERT HOA.

ÉLECTIONS.

En opposant à M. Hoa, comme sénateur à la législature de la Louisiane, un adversaire tel que M. Burthe qui suit également l'étendard whig, l'intention du parti est sans contredit de punir M. Hoa d'avoir émis [illegible], au moyen de quoi l'on tentait si non de détruire du moins d'arrêter les effets d'un monopole qui menaçait d'une ruine complète, et notre commerce, et notre industrie. Cependant, la rancune des whigs les égare en ceci: c'est que M. Burthe a partagé le délit, en approuvant hautement le bill tel qu'il était introduit, et avant qu'il eût subi le moindre amendement. Nous ne nous élèverons certes pas contre une opinion que nous partageons, mais la justice exige que nous n'accordions pas à l'un des personnages les plus influens du pays sa part d'un mérite que nous considérons, quant à nous, comme d'autant plus réel, que M. Roman avait toujours passé pour plus intéressé aux succès des établissemens monétaires. Il est bon de se rendre à la veille de l'élection; et l'estime générale dont jouit M. Burthe n'exclut pas certaines observations qui semblent avoir frappé quelques esprits. Plusieurs questions ont même été posées dans l'intention d'éclaircir certains faits, dont on prétendrait induire que le patriotisme de M. Burthe pourrait laisser à désirer, tout ce que garantit celui de M. Hoa. Le premier, naturalisé, revêtu à plusieurs reprises de l'exercice des fonctions les plus relevées que puisse, après la place de gouverneur, décerner l'élection; M. Burthe, sénateur louisianais, aurait, assure-t-on, dû [illegible] la naissance de quelques uns de ses enfans comme Français, comme sujets du roi de France; or, si le fait était exact, c'eût été montrer bien peu de considération pour le titre d'Américain, adopté volontairement par lui, et qui naturellement appartenait à des enfans nés sur le sol américain. Nous attendrons à cet égard une réponse cathégorique, afin de juger jusqu'à quel point un poste comme celui de sénateur est susceptible d'être confié à l'homme, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, qui fait si bon marché, pour ses enfans, du titre d'Américain!

M. Hoa tout au contraire, né créole et s'honorant de l'être, a toujours montré pour les intérêts de ses concitoyens un zèle tout à fait louable. C'est à lui que l'on a dû le rejet d'un droit énorme dont on voulait écraser les cabaretiers, hôteliers et autres; et nous ne craignons pas d'avancer que ce candidat peut avec avantage répondre à toutes les questions qui pourront être posées. Il a montré plus d'une fois en faveur des établissemens les plus libéraux, bibliothèque du commerce, le collége médical, et l'hôpital de charité lui ont dû les uns leur fondation les autres des améliorations sensibles, et nous ne croyons donc pas, qu'en fait de zèle pour le bien public, il ait à redouter la comparaison avec quelque concurrent que ce soit. Il a partagé il est vrai au bill de réforme des chartes des banques; mais, c'est ce qui lui donne le plus de droits à la reconnaissance publique; homme de conscience il a vu les abus; homme d'action, il a cherché à en arrêter le cours, et quand même le bill présenté par lui n'aurait pas mérité tous les éloges que l'on en a faits par toute l'Union, l'intention de libérer son pays d'un monopole écrasant pour les masses, lui méritera, à elle seule, la récompense que réclament tant d'autres services. Nous sommes loin de refuser à son concurrent le mérite et la respectabilité; mais, nous considérons M. Hoa comme bien plus approprié par son passé [illegible] poste de sénateur louisianais, que M. Burthe, accusé de n'avoir pas voulu de Louisianais pour enfans!

GOUVERNEUR.

Le rabâchage est un moyen comme un autre; et c'est apparemment de guerre lasse, que les organes [illegible] espèrent l'emporter. A force de redire les mêmes calomnies, à force de répéter qu'un adolescent qui reclus dans un collége, avait manqué à l'appel [illegible] honneur aux journées d'Orléans; à force, disons-nous, de dire que, le Baltimore, M. Roman eût dû venir à la ligne, on espère donner crédit à une si [illegible] prétention; et en faire tirer au public des conséquences défavorables à notre candidat. En réveillant une vieille discussion sur un sabre à accorder au [illegible] bien deux anniversaires au général Jackson, et en défendant une preuve de non patriotisme; on espère également donner le change au public, et faire ressortir par l'opposition des vertus dont on dote subitement M. Prieur. Mais le public ne s'en tient pas aux déclamations, il se rend compte de ses penchans ou de ses répulsions; et le plus simple raisonnement lui suffit pour amener les choses à leur véritable expression. Ce n'est pas nous certainement qui refuserons au général Jackson sa part des lauriers cueillis sur les Anglais à la Louisiane; mais, tout portés que nous soyons à la reconnaissance pour ses éminens services, nous ne nous laissons pas aveugler sur l'enthousiasme de certaines gens. Habiles à profiter des penchans populaires, et à en caresser l'idole; ils ont tellement forcé la dose des éloges et des adulations, qu'ils ont faussé, pour un moment, le jugement d'une population généreuse qu'ils ont entraînée à des manifestations tenant de l'engouement. L'homme sage ne pouvait manquer de prévoir le danger dont un pareil entraînement aurait pu être pour nos institutions générales, à cas où le noble désintéressement de A. Jackson eût pu se démentir. Il était donc d'un bon républicain, d'un homme de prévision, de ne pas laisser [illegible] de parti, l'homme dont le courage avait si fortement contribué au salut de la Louisiane. L'offre d'un sabre d'honneur, au moment de la victoire, eut été l'élan d'un sentiment populaire; tandis que le décret tardif d'une assemblée législative, n'eût plus qu'une démonstration d'opinions. Il n'est donc, ni injuste, ni blâmable, celui que sa conscience a porté à ne pas admettre l'expression du triomphe d'un parti, dans un acte qui cessait dès lors d'être populaire.

Quoi qu'il en soit, la tactique de nos adversaires est de revenir sans cesse à la charge; et, bien qu'une accusation soit démentie, ce n'est qu'à regret qu'ils se soumettent à l'admettre comme douteuse au point, conséquemment, ce qui est de fait. M. Roman, dit un des [illegible] à Baltimore? Pourquoi ne se joignait-il pas à x volontaires qui allaient à leur rencontre? Etait-il à la Louisiane? Pourquoi n'a-t-il pas marché [illegible] avec les Louisianais? Le beau domaine, et avec quelle équité l'on en conclut que M. Roman est [illegible] à l'appel fait par la patrie en 1814 et 1815! Quelle bonne foi, quelle logique! En vérité [illegible] aux regards de nos adversaires, un [illegible] facile à mettre, pour que les empreintes [illegible] essayées par eux sans puder. Que peut [illegible] l'homme raisonnable, et qui [illegible] de l'époque où l'on veut les retracer? Les monstres [illegible], de calomnie se rangent sous la plume. L'indignation que nous fait éprouver [illegible] insolite, et qui outre passe [illegible] en matière d'élections, nous [illegible] qui doit éprouver une population [illegible] assez peu pour lui dénaturer [illegible] au plus grand nombre ou que [illegible] de leur père. On comprend certain [illegible] de penser, et l'on cherche à [illegible] vérité, en l'abreuvant de redites mensongères! Quant à nous, nous déchirerons, jusqu'au dernier lambeau, le masque dont se couvrent [illegible] mettant en évidence les qualités de [illegible], nous ne craignons pas du moins de [illegible] un héros d'un jeune homme [illegible] embûche et fait prisonnier sans [illegible] récuse les talens militaires [illegible] exalter ceux de l'autre? Et, si M. Roman [illegible] à pas combattre parce qu'il était sous les [illegible] de son collége, M. Prieur n'en a pas été [illegible] peut-être sous ceux des Anglais! Ainsi, [illegible] si l'on veut, quant aux talens militaires, [illegible] ne les répétons, nous tenons d'autant [illegible] pour un gouverneur, que l'expérience nous [illegible] avait pu jouer Claiborne en face de Jackson. Mais, en voici trop sur des rabâchage [illegible] ceux qui les lisent; qu'on [illegible] opérer après quelque variété dans une discussion [illegible] traîner encore jusqu'au jugement du peuple!

CONGRÈS. 4 Juin.

La chambre a continué la discussion du bill des appropriations indiennes et quelques paroles acerbes ont été échangées entre MM. Biddle et Downing. Après une discussion fatigante on passe au vote dont le résultat est l'adoption du bill à une grande majorité.

6 *Juin*—Dans le sénat, M. Hubbard donne avis qu'il proposera l'ajournement indéfini du bill pour venir au secours des héritiers de Robert Fulton.

M. Morris présente une résolution proposant de fixer l'ajournement du congrès au lundi 2 juillet, et la réunion au premier lundi de novembre sans aucune indemnité quotidienne pendant l'intérim. Remis à un autre jour.

Le bill allouant des fonds pour la suppression des hostilités indiennes est repris, subit un second lecture et est renvoyé au comité des finances.

Dans la chambre un certain nombre de bills du sénat sont lus et renvoyés.

PAIEMENS EN ESPECES.—Le "Baltimore American" dit: "Nous apprenons qu'à une assemblée des officiers des banques de Baltimore, tenue lundi dernier, il a été résolu de demander aux banques des Etats de l'Est, du Sud et de l'Ouest, de se réunir en convention soit à Baltimore ou à Philadelphie dans le cours du mois prochain, à l'effet de fixer un jour rapproché pour une reprise générale des paiemens en espèces.

Une lettre reçue à Philadelphie par M. Biddle [illegible] du caissier de l'une des banques de Baltimore, annonce qu'une communication avait été faite par les banques de Philadelphie, demandant à connaître l'opinion de celles de Baltimore, relativement à la reprise des paiemens en espèces. Les banques de Baltimore avaient eu une assemblée, dans laquelle il fut résolu qu'une convention se réunirait à Philadelphie vers le 1er de juillet, pour désigner le jour de la reprise des payemens en numéraire. Cette décision a paru mériter l'approbation des banques de Philadelphie.

NOUVELLES DE BUENOS AYRES.

Le capitaine Read, du Sophie et Eliza arrivé à Boston, de Buenos Ayres, d'où il est parti le [illegible] d'avril, annonce qu'avant son départ quelques uns des résidents allemands, avaient faits mais sans réussir, tous leurs efforts pour obtenir du commandant français une extension au terme accordé aux navires étrangers pour quitter le port. Le gouvernement de Buenos Ayres avait fait savoir le 8 que les français détenus et emprisonnés avaient été mis en liberté, mais cette détermination n'a nullement satisfait aux demandes du commandant de la flotte. On s'attendait à voir éclater une révolution à Buenos Ayres avant l'ajustement des difficultés.

SITUATION DES BANQUES DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Etat comparatif du mois de mai au mois de juin.

D'après l'état de ces différentes institutions publié officiellement, il parait que la circulation respective de chacune d'elles était comme suit, le 4 de ce mois, savoir:

	Circulation au 4 de juin	Circulation au 7 de mai
Banque du Canal	$348,530	$345,355
Banque de Carrollton,	676,615	697,555
Banque des Citoyens	222,525	227,565
Banque de la Cité	703,935	737,735
Banque du Commerce	899,010	940,935
Association Consolidée	349,915	373,265
Banque de la Bourse	451,315	467,735
Banque du Gaz	685,355	708,095
Banque des Améliorations	686,615	704,400
Banque de la Louisiane	278,977	303,732
Banque de l'Etat	243,855	275,545
Banque des Artisans	592,115	649,395
Banque des Négocians	3,660	4,020
Banque d'Orléans	452,616	476,436
Banque de l'Union	1,473,255	1,467,640
	$8,173,413	$8,288,158

Etat comparatif des espèces dans les caveaux, du 7 de mai au 4 de juin.

	4 de juin	7 de mai
Banque du Canal	$47,330	$38,587
Banque de Carrollton,	163,091	161,682
Banque des Citoyens,	343,155	363,613
Banque de la Cité,	174,164	156,145
Banque du Commerce,	259,374	186,553
Association Consolidée,	85,211	89,991
Banque de la Bourse,	36,750	36,750
Banque du Gaz	200,342	201,632
Banque des Améliorations	201,841	213,554
Banque de la Louisiane	168,893	222,441
Banque de l'Etat,	155,650	161,242
Banque des Artisans,	173,522	153,727
Banque des Négocians,	323,103	402,716
Banque d'Orléans,	232,564	245,674
Banque de l'Union,	291,571	313,562
	$3,053,235	$3,016,831

NEW YORK, 5 juin.

Nouvelles de France de neuf jours plus récentes.

Le navire ALBANY, parti du Hâvre le 9 mai et arrivé à New-York, nous apporte des journaux de Paris du 8. Le procès de *Hubert* [illegible] à sa fin, et la discussion de la chambre des députés sur les chemins de fer en remplissent les colonnes. Mais il ne contiennent d'autre nouvelle politique que des bruits de dissolution du ministère.

Le navire Poland parti du Havre, le 9 mai, est aussi arrivé à New York et même jour que l'Albany. Les nouvelles sont conséquemment les mêmes.

PARIS, 7 mai—M. Wheaton envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des E. U. à la cour de Berlin, est arrivé à Paris.

On dit que la famille Royale passera le mois de mai à Trianon et qu'elle y restera jusqu'à ce que la Duchesse d'Orléans soit accouchée du fils si prématurément annoncé par M. Dupin; d'autres disent cependant que l'on prépare des appartemens à Versailles pour la duchesse, Trianon étant trop petit pour recevoir tous les membres de la famille.

Hier soir le bruit courut qu'à l'issue du conseil qui s'est prolongé tard, tous les ministres, excepté le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur ont rendu leurs portefeuilles. Tous ceux qui [illegible] du gouvernement représentent comme [illegible]. La détermination du Président [illegible] semblait bien prise.

La conviction du public devint plus forte ce matin quand on vit le journal des débats qui apportent moins au ministère que le ministère [illegible], ajouter à la déconfiture du cabinet par l'amertume d'une censure effrénée, n'attribuant [illegible] manque de succès des ministres qu'à leur manque d'énergie et leur reprochant de n'être malheureux que parce qu'ils ont été mal adroits.

Cependant malgré tous les revers qu'il a essuyés, le ministère reste; il se croit plus fort et considère comme un triomphe une majorité de 110 contre sur une question qu'il n'a point lui-même un défi.

M. Molé a offert au Roi sa démission; qui s'est laissé persuader, comme on le dit que le gouvernement ne saurait se passer de lui et ne peut empêcher de voir que par ses [illegible] était devenu un pas *indispensable* mais *impossible*.

S. E. Lord Granville, l'ambassadeur de Sardaigne, le général Bozzo, au service de la Russie, et le comte Albert ont eu l'honneur d'être reçus par le Roi.

Le Comte Lelton, ambassadeur Belge est de retour à Paris.

La société littéraire polonaise de Paris a célébré dans une assemblée extraordinaire le 47e anniversaire de la proclamation de la constitution du 3 mai par la Grande Diète de la Pologne. Le président le Prince Czartoriski a adressé à ses compatriotes un discours éloquent et les a engagés à montrer dans l'adversité autant de courage moral et de résignation qu'ils ont déployé de valeur dans les combats.

Les taxes imposées sur les représentations théâtrales et sur les lieux d'amusement publics, &c. pour le soutien des établissemens publics de Paris se sont élevées en 1837 à 922,176 francs, ou 832,985.

On a fini avec succès l'établissement des écluses dans le Rhône à la vitrine de Lyon. Cette grande opération assure à la ville de Lyon tous les avantages de sa position sur la rive droite du Rhône. Les bateaux ne seront plus obligés de s'arrêter à Perrache, mais pourront à l'avenir s'approcher [illegible] des quais.

PARIS, 8 mai—Le Constitutionnel nous apprend que l'indisposition de M. Thiers est devenue sérieuse sans cependant donner d'inquiétude. C'est une inflammation de la gorge dont les symptômes les plus récents ont cédé à l'action des sangsues. Il ne pourra pas se rendre à la chambre de quelques jours.

L'acte d'accusation contre Hubert et ses complices a été publié—Le procès doit commencer le 14 mai.

Le bill pour la conversion des 5 pour % a été adopté par la chambre des députés, par 251 votes contre 145.

La frégate la Néréide est arrivée à Brest, venant de Haïti, ayant à bord les commissaires haïtiens et une somme de 2,500,000 francs, partie de l'indemnité que le gouvernement haïtien s'est engagé à payer.

Le comité chargé du rapport à faire sur l'allocation de la comtesse Lipano, veuve de Murat, a consenti, à une rente de 100,000 fr.

L'ex roi de Hollande, Louis Bonaparte, a épousé le 23 août la signora Strozzi, à Florence.

Le duc Archambault de Talleyrand, frère du fameux Talleyrand, vient de mourir.

Les nouvelles d'Afrique sont extrêmement satisfaisantes.

Le 5 de mai, anniversaire de la mort de Napoléon, un grand nombre de guirlandes ont été, comme à l'ordinaire, déposées au pied de la colonne de la place Vendôme.

ESPAGNE—Un courrier parti de Madrid le 28 minuit apporte un supplément à la gazette de Madrid qui contient la dépêche officielle suivante du brigadier *Aspiroz* datée de Carbonero 30 avril.

La brigade ennemie qui a envahi ce pays a été défaite complètement aujourd'hui par les troupes sous les murs de Cuenca. Son commandant le colonel de cavalerie Don Pédro Mars, quelques autres colonels, 28 officiers, 160 soldats, quelques centaines d'armes, 50 chevaux et beaucoup d'autres effets sont tombés au pouvoir de nos braves soldats qui ont eu l'honneur d'être les premiers à charger l'ennemi. Ce nouveau triomphe, rétablit la sûreté dans ce pays et me permet d'aller au secours du canton de Mayorga est dans un état déplorable. Je transmets au ministre que possible à votre excellence les de suite de cette affaire; je dois pour le moment me borner à dire que la perte de l'ennemi en tués et en blessés est très considérable. La nôtre quoique faible est [illegible] ce qui Don Zacarias Villar, le brave capitaine de la compagnie des volontaires de cette province, l'intrépide A Juez des gardes royales provinciales, et Don Augustin Martin sont grièvement blessés.

Cette nouvelle a produit une impression favorable à Madrid et la reine a fait offrir ses remercîmens au brigadier Aspiroz et aux soldats de sa colonne, et reservé à elle même de leur accorder des récompenses aussitôt l'arrivée du bulletin de cette affaire.

Une brigade de l'armée d'Andalousie, forte de trois bataillons et de 200 chevaux a reçu ordre de couvrir Almaden et de protéger les mines. Dans son rapport daté de Villa Franca des Montes-de-Oca, Espartero dit que le 26 il fut empêché par le mauvais temps de s'avancer plus loin que Santiana et Horniecas à la poursuite du corps de Negri qui était devant lui. Il avait marché toute la nuit et était arrivé de bon matin à Roidedo que l'ennemi venait de quitter. Suivi de son bataillon, de guides, sa propre escorte et les adroits polonais il galoppa en avant et s'avança jusqu'à Monastorio. Deux pièces d'artillerie, quelques officiers et quelques soldats étaient déjà tombés entre ses mains. Le corps principal des chasseurs s'était formé en masse au delà du village et était flanqué par sa cavalerie qu'il étendait jusqu'à Pedrosa. Espartero a poussé une reconnaissance. Espartero se convainquit qu'ils ne résisteraient pas à une attaque brusque; aussi sans attendre son infanterie, il fit une courte harangue à la cavalerie qu'il avait avec lui et se précipita sur les lignes carlistes. L'effet de cette charge fut la dispersion immédiate de l'ennemi dont l'infanterie jeta ses armes et le reste tomba entre les mains des chasseurs qui les poursuivirent jusqu'à Villa Franca. Tous les équipages, les chevaux, les mulets, les armes, les munitions et l'artillerie du corps de Negri ont été pris et cet officier ne s'est lui même échappé qu'avec dix cavaliers et Zavala avec quatre—Le nombre des officiers de tous les rangs faits prisonniers est de plus de 22.

Le gouvernement a reçu les dépêches télégraphiques suivantes:

"BAYONNE, 4 Mai—Le 27 avril, Espartero a rejoint la colonne de Negri entre Burgos et Briviesca l'a complètement détruite. Il a fait 2000 prisonniers dont plus de 200 officiers. Tous les bagages et l'artillerie des carlistes sont entre les mains du général en chef.

NARBONNE, 4 Mai—Deux compagnies carlistes enfermées dans le chateau d'Orista, près de Vic, par les troupes du baron de Meer, ont capitulé le [illegible] avril.

PARIS, 4 mai—Le gouvernement a reçu les dépêches télégraphiques suivantes:

BAYONNE, 3 mai—Le canon se fait entendre à Hernani et St-Sébastien, en réjouissance de la grande victoire remportée par Espartero sur Negri le 26, près de Pedrahita. On ne sait pas à Bayonne où est don Francisco.

Les journaux de Madrid du 30, publient officiellement la victoire d'Espartero sur Negri.

La capitale est dans la joie et la Chambre des Députés a ce matin voté à l'unanimité des remercîmens solennels à ce chef. La reine régente a vu avec plaisir ses salons remplis le jour de sa naissance. On disait à Madrid que Cabrera menaçait Caspe et Alcaniz dans lesquels il n'était cependant pas entré comme le prétendait un journal légitimiste.

LONDRES, 9 mai.—Une assemblée de créanciers a eu lieu dans la cour des banqueroutes, dans l'affaire de MM. Warwick & Ci agents, négocians américains qui firent faillite lors de la crise commerciale; les dettes ont été prouvées et l'on s'est occupé de fixer des dividendes sur les biens privés et sur ceux en société appartenant à M. Warwick; on a remis à une autre époque la déclaration d'un dividende sur les biens de la société attendu qu'il existe des [illegible] considérables, dont il faut apprécier la valeur. On a déclaré un autre dividende de 1 s. à la livre sur les propriétés particulières de M. Warwick ce qui fait un total de 8 s. à la livre payés aux créanciers.

Londres 5 mai.—La société pour la diffusion du christianisme parmi les juifs a tenu hier sa [illegible] séance anniversaire dans la grande salle de Exeter Hall. Sir R. Inglis, en montant au fauteuil, dit quelques mots sur l'objet de l'assemblée à la fin de son discours l'hymne hebraïque a été chanté [illegible]. On fit ensuite lecture du rapport qui [illegible] que la société a parfaitement réussi dans ses travaux. Les contributions ont augmenté de [illegible]. La grande salle était remplie et parmi les amis de la société de la réunion, se trouvait le célèbre missionnaire Joseph Wolf.

LONDRES, 6 mai.

On commence à remarquer beaucoup d'amélioration et d'activité parmi les tisserands de Spitalfield, cette réaction favorable est due à la protection que mettent le [illegible] aux manufactures anglaises.

HANOVRE—Le Roi doit partir sous peu de jours pour Berlin et de là pour Londres pour assister, dit-on au couronnement. On suppose que son but principal est de négocier un mariage entre son fils et la reine Victoria.

L'opposition à ces mesures s'accroît par le retour des députés de la première chambre dans leurs diverses localités. La réunion de la seconde chambre s'opère très lentement et l'on doute de la possibilité d'obtenir un *quorum*.

PHRÉNOLOGIE—PSYCOLOGIE.

Et de deux!
Quand nous serons à trois
Nous ferons une croix!

Tudieu, messers les phrénologues, quelle levée de boucliers! Un, deux, trois, tous en masse, tous contre moi. L'un ouvre le feu et amène avec lui l'artillerie de siége. De par Broussais, (Gall, Spurzheim), je suis sommé de rendre la place. Les anciens aussi nous figurent dans la mascarade et leurs vénérables ombres sont évoquées pour s'entendre dire que sans s'en douter, ils étaient phrénologistes. A moi, Phidias, Praxitèle s'écrie H. B. à moi Jupiter Olympien, à moi Dires, à moi Entée, à moi tous les grands génies, venez que l'on fasse vos crânes et que l'on y cherche l'angle aigu ou l'angle obtus de 40 degrés! Venez rendre hommage à la phrénologie, car vous en êtes phrénologues, vous avez puisé dans la science des bosses; ne vous en défendez pas, mais vous en [illegible] pas sur parole.

[illegible]

"La critique est aisée, mais l'art est difficile."

Nous n'avons encore vu que deux [illegible] quand donc arrivera le troisième?

HAINS B.

Errata de l'Abeille du 12 juin.

2e colonne article communiqué.
1er parag ligne 5 au lieu de ... lisez ...
3e parag ... phrénologie, lisez ... phrenologie

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés.

Navire Echo, Marcy, Liverpool, H C Cammack & Co.
Navire Nahant, Gardner, Glasgow, L H Gale
Navire John & Robert, M Rechon, Liverpool, A & J. Dennistoun & Co.
Navire Cetorara, Dunan, Liverpool, J Hagan
Navire Ferat, Heavy, Havre, S & J P Whitney
Navire Georgia, Davis, Liverpool, J Hagan
Goëlette Caribou, Dearborn, New York.
Bateau à vapeur W L Robinson, Sellers, St Louis

Arrivés

Bateau de remorque Financier, P. Avery Pace.
Bateau de remorque Tiger, Beebe, venant de Passe Sud Ouest ayant conduit à la mer le navire le Water Witch [illegible] [illegible] Franklin, porté en route [illegible] même navire ainsi que [illegible] agrès.

Barque Georgia, [illegible] Fred., à 7 jours de [illegible], à D Brown, Jr.

Brick Damon, Scott, 14 jours de St. Johns, E. F. Lest.

Brick Enterprise, Holmes, 2 jours de St. Jago, sur lest.

Bateau à vapeur Patrick Henry, Powers, de Mandeville.

Bateau à vap. Albany, Boyce, Cincinnati.
Rocky Mountain, Gibson, Nashville
Bateau à vapeur Ionbas, Dillon, Pittsburg
Hail Columbia, Grace de Manchester
August, Day, [illegible]

MEMORANDA.

Arrivés au Havre, le navire Henry IV Kearney, navire E. M. Miller, [illegible] George, Wise.

En charge au Havre, 9 mai, pour la N. Orléans, Kentuzoff, Taylor, devant partir sous peu.

En charge pour New York le Xylon, le Philippe, 16 mai le [illegible] 21 mai le N. Orléans, et pour Charleston, le Hellespont [illegible].

Parti de Bordeaux pour la N. Orléans, 20 avril, [illegible] Marsha, [illegible] Lagrange, pour New York, le Florian, pour Charleston.

En charge à Bordeaux pour la N. Orléans, le Nimrod, Peters [illegible] partir le 10 mai, le Sarah pour N York le même [illegible].

En charge à M [illegible] pour la N. Orléans, la Coruna, Bousquet 21 mai.

Parti du Havre pour la N. Orléans, 2 mai, Watts; le Georgia, Tate, le 5, le Superior, pour Charleston le Bevis, pour [illegible] le John A. Bennett, pour Baltimore le King Philip, pour [illegible].

BENEFICE DES VICTIMES DE L'INCENDIE DE CHARLESTON

Jeudi prochain, 14 du courant.

De grandes additions ont été faites au Panorama de Washington, qui restera ouvert jusqu'à samedi soir 16 du courant, à la salle de l'Arcade, après le Théâtre de la rue du Camp. Le [illegible] la maison de New Longwood, qui a été [illegible] dres et envoyés à Ste. Hélène pour la résidence de Napoléon. Le Panorama représente maintenant différentes vues, et complètement tous les soirs à 8 heures. Prix d'entrée—50 cents. 13 juin.

A LOUER

Une maison [illegible] résidence, de l'entrée [illegible] du 8 [illegible] doux chambres, deux cabinets et une galerie, [illegible] point [illegible] S'adresser rue Saint Pierre, [illegible] Bourbon, n. 100. 13 juin.

Le soussigné, partant pour France, prévient le public qu'il a laissé la gestion de ses affaires en procuration générale à son frère Denis Bigourdan. Il se rend responsable de tout ce qui sera fait en son nom par ce dernier.

Nouvelle Orléans, 12 juin 1838.
13 juin. F. A. BIGOURDAN.

LOIS DU TEXAS POUR LES TERRES.

Avec tous les amendements complets jusqu'à la date actuelle, à vendre, au No. 40, rue Gravier. Prix—50 cents. 13 juin.

Moulins à coton de l'Aigle—Avec [illegible] par le soussigné, un assortiment complet de moulins supérieurs. Wm. G. HEWES, 13 juin. rue Natchez.

AVIS—Le public est prévenu que le soussigné ne payera plus les dettes de sa femme.
Paroisse de Jefferson, le 12 juin 1838.
13 juin—1ot 30 JACOB WAYEL.

DIX CAISSES COTONNADE imitation créole, rendu par le Nashville de New-York; 5 balles ouate [illegible], à vendre par REINECKE, DELERY & Co. 13 juin. 99, rue de Chartres.

ARDOISES DE BANGOR—8,000 ardoises, duchesse; 11,000 do comtesse, en débarquement du navire Normand, et à vendre par H & W ANDERSON, 13 juin 84, rue Tchoupitoulas.

VIEILLE EAU-DE-VIE DE CHAMPAGNE—10 demi pipes eau de vie de Champagne, garantie de 20 ans de vieillesse, en débarquement de la barque Moro Castle, de Bordeaux, et à vendre par H & W ANDERSON. 13 juin.

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes genièvre de Hollande, nouvellement importé, à vendre par H & W ANDERSON, 13 juin 84, rue Tchoupitoulas.

EAU DE VIE DE COGNAC—80 pipes et demi pipes, eau de vie de Cognac d'importation récente, à vendre par H & W ANDERSON, 13 juin 84, rue Tchoupitoulas.

VIN DES CANARIES—500 pipes, demi pipes et quarts de pipes, vieux vin des Canaries, d'une qualité supérieure, à vendre par H & W ANDERSON. 13 juin.

TRAITES sur Londres à vendre par M. DE LIZARDI. 13 juin rue Royale N. 137.

AVIS—Les porteurs de lettres du navire Franklin ayant été reconduit en ville, en conséquence d'un accident, se trouvent maintenant au comptoir du soussigné. Les lettres qui ne seront pas réclamées d'ici à trois jours, seront envoyées à bord du premier navire qui partira pour le Havre. LEVI H GALE, 13 juin 93, rue de la Commune.

FARINE—100 barils de farine, à vendre par SLOAN & BROTHERS, 13 juin No. 39, Nouvelle Levée.

FEUILLETON.

J'avais d'abord l'intention de donner suite à mon premier article sur la phrénologie. Aujourd'hui j'en dû changer d'avis. Les lectures faites en français par le docteur Hunter, ont tranché la question, je n'en doute pas. Dans cette discussion je ne pouvais apporter que beaucoup de bonne foi et un peu de raison, mais je dois me taire maintenant qu'un homme, tout d'abord spécial, a pris en main la cause de la science. Je termine donc là, si je n'avais quelques explications à donner à *Nemo* au sujet de sa dernière article.

Je n'ai point l'habitude de me défendre moi-même. Il m'est arrivé par fois de soutenir une cause que je croyais juste, quand je croyais cela juste et raisonnable. Mais, si en matière littéraire, il est du devoir de même d'une revue de relever certaines assertions injustes ou erronées, je suis de ceux qui pensent qu'il y a toujours mauvaise grâce à se faire le champion de soi propre querelle. En ce cas, c'est lorsque l'on est attaqué par un autre que soi, que j'ai défendu M. U. David, parce que j'avais cru voir de l'amertume dans les paroles de critique, et que les vœux du premier était justement moins une œuvre littéraire, que l'expression d'un sentiment général. Comme le [illegible] pas du *prince de Joinville*, mais d'un Français qui vient, au nom de son père, remercier les Louisianais de l'hospitalité donnée, il y a quarante ans, au citoyen devenu roi. Ils étaient à l'abri, ce me semble, d'une critique impitoyable. Je regrette qu'on aurait respecté le sentiment qui les avait dictés.

J'ai défendu une science fondée sur d'immenses recherches et les travaux de quelques savans de génie; j'ai défendu des hommes honorables flétris publiquement, et par un inconnu, du nom de charlatans et d'imbéciles! Je l'ai fait de tout cœur et en conscience, et si cette défense n'a pas été meilleure, ce n'est pas à la

cause qu'il faut s'en prendre, mais au défenseur de la cause. Car *Nemo* tente en vain de l'ignorer, la phrénologie était le véritable terrain de la discussion; je n'ai parlé des vers de M. David que pour prouver que le critique inconnu, qu'il n'a encore mis au jour que deux articles, l'un contre un homme, l'autre contre une science, avait usé aussi maladroitement envers l'un, que prodigue d'injures envers l'autre. Amer toujours dans le premier cas, il est sorti dans le second des bornes de toute convenance; c'était donc surtout sur ce second point que je devais l'attaquer.

Sans doute j'ai eu tort de donner une question étrangère à une question scientifique, et j'en fais amende honorable. Mais ne se retrouve-t-il pas tout aussi à revenir sur ces insignifiantes paroles de [illegible] qui ne prouvent absolument rien? J'avais le soin de le dire dans mon premier article et je le répète: à mes yeux elles sont puériles.

[illegible]

DERNIÈRES DATES.

New-York	juin 6	Liverpool	mai 4
Boston	juin 6	Londres	mai 8
Philadelphie	juin 5	Havre	mai 9
Baltimore	juin 5	Paris	mai 8
Charleston	juin 5	Bordeaux	mai 4
Mobile	juin 7	Madrid	avr. 27
Tampico	mai 15	Cadix	avr. 7
Vera-Cruz	mai 10	Havane	mai 29
		Houston (Texas)	mai 12

COMMERCIAL.

NEW YORK, 9 juin 1838.

VENTE D'ACTIONS.

25 actions Banque des Etats Unis				103 1/8
11 do	do	do		108 7/8
50 do	do	do		121
50 do	do	do		121
50 do	do	do		121 1/4
30 do	do Commerciale de la N. O.			93

Les actions ont considérablement décliné depuis hier.

Philadelphie, 5 juin 1838.

VENTE D'ACTIONS.

90 actions Banque des E. Unis 30 juin 194 109

NEW YORK, 4 juin.

COTON—Depuis le 31 de mai il y a eu demande modérée; une demande modérée, tant pour exportation que pour la consommation de l'intérieur, et les prix continuent fermes aux cours mentionnés dans notre dernier rapport. Les ventes qui ont eu lieu dans les quatre derniers jours, depuis le 31 dernier, sont évaluées à 1600 balles, en incluant le coton d'Upland très ordinaire à moyen à 8 1,2 à 10 cents la livre courant à bon de 11 1/4 à 13 cents, bon à fin 12 à 14 1/2 cents. Mobile 8 1/2 à 13 1/4, Tennessee et Alabama, 8 à 12 cents, Louisiane de 9 à 12 1/2 cents.

Cincinnati, 6 juin.

Les affaires en général ont été calmes depuis notre dernier. Il ne s'est trouvé que peu de marchandes de la campagne sur le marché, et bien peu de ventes ont été faites aux commerçants de la ville. Les produits continuent cependant à éprouver une bonne demande, avec une tendance à la hausse dans les prix de beaucoup d'articles de cette ligne.

Farine—Cet article était en bonne demande hier à $6 37 1/2 ce qui est une hausse de 37 1/2c. depuis la semaine dernière. La quantité arrivant est faible, car la navigation du canal est interrompue pour l'instant.

Whiskey—Nous avons oui parler de ventes faites hier à 42 cents, pour de petits lots pris en wagon.

Porc—Le mess s'est vendu jeudi $ 18 60, au comptant, ce prix est le plus élevé de la saison.

Jambons—Est amené à une hausse. Ventes en petits lots en wagons à 6 1/2 et 7 cents—Les prix de l'article vendu au magasin sont plus élevés.

Graisse—Quelques opérations spéculatives ont eu lieu à 6 1/2 pour le bon et 7 pour la prime. Les fabricants détenus en général refusent de vendre à cet taux.

Comestibles—En bonne demande à une hausse sur quelques articles.

Café—Le Rio se vend en lots à 13 1/2 cents, à la campagne 14—approvisionnement modéré; Havane, prime, bon, 14c.

Sucre—N. Orléans en boucauts s'est amélioré, le prime passé 7 3/4 à 8c.; en baril 9c, belle qualité 7 1/2.

Mélasse—D habitation, le gallon à 40c; d'entrepôt de sucre, 55 cts.

Baltimore, 5 juin.

Farine—Les arrivages de Howard street sont limitées et les transactions faibles. Le prix de wagon est uniforme aujourd'hui à 7 75 par baril, et les marchands demandent généralement $9 pour l'article pris en magasin.

Nous quotons la farine City Mills à $7 75 en plein à $8.

Ventes modérées du Susquehannah à $8.

Nous quotons la farine de seigle à $4 55 à 4 75.

Whiskey—Est en demande active. Nous quotons les boucauts à 32 et 32 1/2 cents et les barils à 34 et 34 1/2 cts, calme. Le prix de wagon aujourd'hui est de 28 à 30 cents, barils non compris.

L'eau de vie de pommes en tonneaux, nous la quotons à 44 cents.

Extrait d'une lettre datée:

Havre, 8 mai.

Depuis notre dernier, il s'est opéré un changement favorable sur le marché, lequel est attribué à l'attitude de ferme des détenteurs, qui a encouragé la baisse temps qui s'est rétabli et la tenue les satisfaisantes des avis de Liverpool. Les acheteurs ont été plus acquiescens de confiance, et se sont montrés plus librement sur le marché, [illegible] dont la vente a été de [illegible] E. Unis. Parmi [illegible] King Philippe, composé de 613 balles [illegible] bon au moyen, à 93 [illegible] [illegible].

[illegible]

Havre, 9 mai.

Ventes, hier, de 2000 balles à des prix pour pleine [illegible] Les de [illegible] sont cependant [illegible] le marché de Liverpool du 15 [illegible].

Revue du marché du Havre.

[illegible]

Liverpool, 4 mai.

La demande continuelle et générale qui s'est fait sentir durant la semaine et particulièrement à son commencement, avec de commerçants qui y ont eu lieu, ont été [illegible] que grande confiance avec echo cure tant pour la spéculation que pour le trafic, mais le stock est moindre, et l'approvisionnement attendu sont si peu [illegible] pour admettre que les détenteurs ne [illegible] pas libéralement à la demande; de sorte que les prix [illegible] en général [illegible] supporté au [illegible] d'une dernière circulaire [illegible]. Ont ne cessa de faire [illegible] heures de travail [illegible] à leur demande de [illegible] du commerce au détail.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 39,740 balles, desquelles 750 balles américaines pris en spéculation, et 1250 pour exportation. Les importations se sont élevées à 30,839 balles non compris 13 cargaisons arrivées mais non rapportées. L'Américain courte soie a été [illegible] moyen, 6 à 8 1/4; bean 6 1/2 à 6 3/4; bon beau, 7 à 7 3/4; bon à fin 7 à 9 1/2d. Stock ce jour 310,970 b. desquelles 223,140 balles américain.

Stocks ci-dessous dans le Royaume, au 1er mai 1838—250,715 b. Américain, 33,818 b. Brésil, 23,505 b. Indes Orientales, 30,425 b. d'autres descriptions. Total 400,457 b.

Londres, 4 mai 1838.

Coton—Les ventes de coton des Indes ont eu lieu lourdement aujourd'hui, les ordres pour le continent étant moindres que de bas prix. Sur 2,270 balles Surat seulement 1420 ont été vendues—bon beau à 4 5/8d., à 4 3/4d., moyen à 4 3/8d à 4 1/2; ordinaire à 4 1/8 d et 4 1/2d par livre. Tout le coton Bengal, consistant en 415 balles, a été porté à 4 1/2d par livre pour les qualités moyennes.

PARIS, 8 mai 1838.

BOURSE D'ACTIONS—L'apparence du marché a été beaucoup plus ferme aujourd'hui, et les prix des fonds français ont éprouvé une hausse. Pour au comptant, les cinq ont augmenté à 45c. Les trois 25c.

LONDRES, 4 mai 1838.

Les Consolidés continuent à être fermes ce matin, l'amélioration se maintient et dépassent être cédé, à 93 1,2 5/8 à terme, et 93 1/2 pour du comptant. Très peu d'affaires ont eu lieu jusqu'à présent. Bills de l'Echiquier, 69 à 71 de prime. Bonds de l'Inde, 78 à 80 de prime. Actions de banque 205 à 106; actions de l'Inde 270 à 271.

LONDRES, 4 mai.

BOURSE D'ACTIONS—Midi.—Consolidés 93 1/2 à 5,8 pour du comptant et à terme. Bills de l'Echiquier 69 à 71s de prime; actions de banque 205 à 1/2; bonds Espagnols à 20 3/4 à 5/8; Portugais 33 à 1/2; trois 22 à 1/2; écrits américains sont les cinq (liv. sterling) à Alabama 95 à 96; Alabama 84 86; Indiana 88 89; Louisiane (Baring) 95 à 96; Louisiane (Lizardi) 95; les six Mississipi 94 à 96; Ohio 1856, 102; les cinq de New-York 91 à 95; Pennsylvanie 91 à 95; les trois pour cent de la banque des Etats-Unis liv. 16; les cinq de la Virginie 85; les six du Railroad de New-Jersey 103; Illinois 95.

SUCCESSION LAY—Vente par le régistre des testaments—Le lundi, 25 juin 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, les effets ci-dessous après décrits, dépendant de la succession de feue Marie Magdeleine Pierre Lavé [illegible], savoir:

ARGENTERIE & BIJOUTERIE.

Une douzaine de couverts d'argent, dix cuillers à dessert, une cuiller à soupe, six cuillers à thé, une petite cafetière, huilier et moutardier, une corbeille à pain en argent, une paire de porte bouteilles en argent, une chaîne en or, une bague en diamant, une paire boucles d'oreilles en diamant.

LINGE DE MENAGE.

Quatre moustiquaires, quinze draps, huit rideaux rouges, huit rideaux blancs, quatre courtepointes, deux couvertures de laine, sept nappes, trente serviettes, quinze taies d'oreiller etc.

Conditions comptant.

13 juin. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

AVIS—Les actionnaires de la Compagnie de la ville d'Alabama, [illegible] qu'un dividende des directeurs, devant avoir lieu l'année courante, [illegible] dans la ville de Florence, le 25 de courant, à midi à 3 heures. Par ordre des directeurs.

25 juin—18 SAMUEL MORGAN, secrt.

Ce [illegible] Roman sera élu à la place de [illegible] Gouverneur [illegible]:

[illegible]

Q IN A CORNER.

P. S. La personne qui serait disposée à accepter le pari ci-dessus, pourra s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

Théâtre d'élèves.

Jeudi, 14 juin.

Bénéfice de M. VICTORIN.

Avec l'assistance de Mme. Dupré, MM. Notaire, Antoine, Eugène, et le début de Mme. Lesson.

TONY,

OU LE CANARD ACCUSATEUR,
LE COIFFEUR ET LE PERRUQUIER.
La cavatine de la Sémiramide exécutée
Sur le piano par Mme. Dupré
LE GRAND MONOLOGUE DE FIGARO,
Par M. V. Génins.

Prix d'entrée, une piastre, billets d'administration, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

THEATRE MARIGNY.

Jeudi 14 du courant,
Au bénéfice de Mde. Meyer,
ALZIRE
OU LES AMERICAINS,
Tragédie en 5 actes de Voltaire.
Première représentation de la
JEUNE FEMME COLERE,
Comédie en un acte et en prose d'Etienne.
Entre les deux pièces:—Ouverture de Tancrède, à grand orchestre, musique de Rossini.

GRANDE SOIRÉE MUSICALE.

SUR un plan de magnificence extraordinaire, et que l'on voit rarement à la Nouvelle-Orléans.

M. Fallon (chef d'orchestre au Théâtre St. Charles) a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il se propose de donner sa grande soirée de musique vocale et instrumentale, vendredi prochain le 15 courant, dans la grande salle de l'Hôtel St-Charles, en quelle occasion il sera secondé par le grand orchestre français complet et plusieurs autres artistes distingués en musique vocale et instrumentale, qui ont tous de la manière la plus obligeante offert leurs services imprévisibles.

Principaux vocalistes—Signora Albina Stella, Mrs Page artiste du théâtre St-Charles, signor Corsetti de l'opéra Italien de la Havane.

Principaux artistes pour les instrumens:
Chef, M. Fallon;
Premier violon, Sr. Gabici, chef de l'Opéra italien;
MM. Trust, Vallière, Kraft, Libermann, Bayon, Buch, Ernst, Barthet, Lolli e, Sibaut, Schimann, Jeandet, Leudier, Dautrenet, Simon, etc etc.

Dans le courant de la soirée

M. Baill exécutera un solo sur le cornet à piston, accompagné de sa fille, sur le piano, et du M. Martin sur la guitare.

M. Fallon, cédant aux instances de plusieurs de ses amis, exécutera un solo sur le violon. Mlle. Trust et Fallon, un duo sur la harpe et le violon, composé par Lebrun et Debenot.

Prix d'entrée: $2.

L'on peut se procurer des Billets d'avance chez MM. Fallon, No. 107, rue Carondelet, et ses principaux magasins de musique et Hôtels de la ville.

La soirée commencera à 8 heures précises.

11 juin—5

VAUXHAL

AU
THEATRE ST CHARLES.
Ouvert tous les soirs. 11 juin.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NLLE. ORLEANS ET DE NASHVILLE

30 Travailleurs sobres, et quelques charpentiers trouveront constamment à s'employer. On demande de plus à louer, 50 nègres on donnera la préférence aux propriétaires qui en fourniront le plus.

D. HOARD,
ingénieur en chef, et surintendant général.
13 juin—6

ANIMAUX EPAVES

IL a été conduit au syndic ces animaux, épaves suivants:

Un étalon noir, ayant trois pieds blancs, une tache blanche au front, étampé sur la cuisse droite I B et sur l'épaule gauche M P L.

Une vache noire, à une oreille coupée et l'autre échancrée, étampée sur les deux os de la croupe, mais les marques sont indéchiffrables, ayant la ventre blanc.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 21 juin, ils seront vendus ce jour à l'encan public, à dix heures précises du matin, au lieu du dépôt chez Mr. Lucentière Lebarre.

Paroisse de Jefferson, 7 juin 1838.
13 juin—4 R. BEAUVAIS, syndic.

COUR DE PAROISSE—Joseph Joannes & Adolphe Bruger contre P. Fairrent—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, 16 juillet prochain, à une heure de relevée.

Vingt lots de terre, situés au faubourg Jackson, désignés par les Nos de cinq à vingt-quatre inclusivement, dans l'îlet No soixante-seize, lesquels lots mesurent (mesure anglaise) comme suit:

Savoir: Les lots Nos cinq, six, sept, huit et neuf, sont contigus l'un à l'autre et mesurent trente pieds sept pouces et quatre lignes, face à la rue Patrick, et cent vingt pieds de profondeur, entre les rues St. Louis et Toulouse; les lots Nos onze, et douze ont en Toulouse, le lot No dix orde du No neuf mesure trente pieds 1 pouce à la rue St. Patrick et cent vingt pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St Patrick, mesurant trente pieds face à la rue Toulouse et cent cinquante deux pieds et sept pouces de profondeur entre les rues St. Patrick et Bernadotte, le lot No treize forme l'encoignure des rues Toulouse et Bernadotte et mesure trente pieds un pouce à la rue Bernadotte sur cent vingt pieds de profondeur face à la rue Toulouse, contigu du côté à la rue St Louis au No quatorze, les Nos quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt et vingt-un, contigus l'un à l'autre, mesurent chacun trente pieds sept pouces et quatre lignes à la rue Bernadotte et cent vingt pieds de profondeur, entre les rues St. Louis et Toulouse; le No vingt deux, mesure trente pieds un pouce face à la rue Bernadotte sur cent vingt pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bernadotte et St. Louis, les Nos vingt trois et vingt quatre contigus l'un à l'autre mesurent chacun trente pieds de face à la rue St Louis et cent cinquante deux pieds sept pouces de profondeur entre les rues Bernadotte et St. Patrick. Le tout conformément à un plan particulier tiré par Depouilly daté du dix-huit [illegible] 1837, et déposé en l'office de J. Cuvillier not. pub. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

FRED. BUISSON,
12 juin shérif.

$10 DE RECOMPENSE.

EPAVE depuis samedi soir, 9 du courant, de l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Marché, une vache de couleur rouge clair, et ayant un bout de corde amarré sur sa tête. Une récompense de $10 sera payée à quiconque donnera des informations à R. Charles, à l'encoignure des rues Annonciation et du Marché, ou au no. 71, rue du Camp qui vendront à la faire retrouver. 13 juin—2

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Manuel Marques—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte préparé par l'exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
13 juin Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu W. W. Wright—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Johnson P. Lee, ci devant exécuteur du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
13 juin Rég. des Testamens.

A VENDRE.

UN joli terrain sur le chemin du Bayou près la rue des Remparts, mesurant 30 pieds français, et 145 pieds de profondeur avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Un autre terrain sur le même chemin près le bill mesurant 30 pieds américains sur 120 de profondeur. L'îlet No 30 près la maison dite Clark.

Une domestique de maison particulièrement bonne ... donnant $40 par mois.

Une autre parfaite blanchisseuse et repasseuse âgée de 25 ans.

Un domestique de maison propre à tout.
Plusieurs bons nègres.
13 juin—30 DIDION, courtier.

JAEGER ACHTUNG!!!

Sie sind hiermit befohlen sich nachste Sontag morgens, um 6 uhr precise, in vollständiger uniform, weissen beinkleidern und ohne tornister, auf dem versammlungs platze einzufinden, die patron tasche mit 16 blinden patronen versehen um einem liebe [illegible] beyzuwohnen.
Auf befehl des haup manns
13 juin J. C. WAGNER, oberjaeger.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'ayant cédé son fonds de restaurant rue de Chartres, à son prédécesseur, il s'occupera exclusivement de l'ancien hôtel Elkins, au Bayou St Jean, qu'il a pris à bail.

Il sera toujours en mesure de recevoir toutes les personnes qui l'ont jusqu'ici honoré de leur confiance, et de tenir à leur disposition, soit des repas d'amis, soit des repas de corps, soit des dîners privés.

Cet hôtel situé dans la plus saine partie et la plus belle position des environs, ayant vue sur le Pont Chartrain, est disposé pour recevoir plusieurs familles par semaine ou par mois, lesquelles pourront jouir de tous les amusemens que procure l'établissement puisque le propriétaire n'a rien négligé pour la rendre agréable aux visiteurs.

13 juin—17 L. CARONGE.

ESPECES à vendre par ROBINSON & Co. 20 juin 46, rue du Camp.

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton endommagé.

IL sera vendu vendredi, 15 du courant, à 6 heures, à la presse à coton de l'Union.

Six BALLES DE COTON.
Vendu pour compte de qui il appartiendra.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu mercredi, 13 du courant, à trois heures et demie, à l'encoignure des rues de Notre Dame et du Magasin, un lot de bons chevaux et de mulets, dravs et harnais.

Condition à la vente. 8 juin—5

POUR CINCINNATI.

Le steamer ATLANTIC, capitaine S. Staley, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira pour le port ci-dessus et les lieux intermédiaires, Samedi 16 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JOSEPH LANDIS & Co.
13 juin No. 14, rue Poydras.

MALLE DES ETATS-UNIS.
Pour Louisville,

Jeudi 14 du courant, à 10 heures du matin.

Le steamer SULTANA, capitaine A. W. Tufts, prend maintenant son fret, et partira positivement comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Gravier, ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
12 juin—3 18, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, Madison et Cincinnati.

Le steamer GLASCOW, capitaine Littleton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
12 juin 18, rue Poydras.

POUR FULTON, Shreveport, Natchitoches, Alexandria et tous les ports intermédiaires.

Le steamer MANCHESTER, capitaine Robelque, partira jeudi 13 du courant, à 4 heures du soir. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
THOS P. LEE & Co.
12 juin—3 Nelle L. vée.

A VENDRE.

Le steamer PONTCHARTRAIN, en parfait état et avec son ameublement, tel en ce qu'il se trouve maintenant au Wharf du Pontchartrain au bout du rail road.

Si ce bateau n'est pas vendu à l'amiable d'ici au Samedi 16 juin courant, alors ce jour là offert en vente à la Bourse de la Cité, à midi, par Mr Fauché Courget, encanteur.

Pour les conditions, s'adresser à
F. CORREJOLLES,
5juin—10 chez F. Pascale, rue de la Levée, No. 56.

POUR TRIESTE.

Le brick MARGARET, classé A1, capitaine Smith, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
LEVI H GALE,
13 juin 93, rue de la Commune.

POUR HAVRE
Partant régulièrement.

Le navire HAVRE, classé A1, bien connu par sa marche supérieure, commandé par le capitaine Robert H. McKown, appartenant à ce port, partira sous peu. Pour frêt de 175 balles de coton pour compléter son chargement, s'adresser à
13 juin LEVI H GALE, 93 rue de la Commune.

POUR BOSTON.

Le brick CEYLON, de première classe, capitaine Soule, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt de 30 ou 40 tonneaux de [illegible] ou pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
13 juin 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick CASTOR, capitaine Flitner, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
13 juin 24, rue Poydras.

POUR GALVESTON.

La goëlette CONGRESS, capitaine Williams, partira pour le port ci-dessus, positivement samedi prochain, 16 du courant. Pour passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
SAMUEL RICKER,
13 juin 36, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire PALESTINE, classé A1, capitaine Littlefield, partira sous peu. Pour frêt de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
13 juin No. 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.

La goëlette EDGAR, fine voilière, capitaine Schneidan, partira positivement pour la Havane, le 14 du courant. Pour fret, s'adresser à bord ou à
W. F. VIGERS & Co.,
13 juin rue Bienville No. 30.

A VENDRE OU A FRETER—La goëlette américaine WILLIAM & MARY, capitaine W. Taylor. S'adresser pour les conditions au capitaine à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & Co.
12 juin 19, rue Toulouse.

POUR BORDEAUX.

Devant partir du 20 au 25 courant.

Le navire MORO CASTLE, capitaine Curry. Pour frêt de 100 balles coton et pour passage, ayant des emménagemens commodes, s'adresser, rue St. Louis 77.
11 juin—15 P. BORDELOIS.

POUR LE PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick RINGLEADER, doublé, cloué et chevillé en cuivre, d'une marche supérieure, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord
11 juin R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne.

Le navire paquebot SARATOGA, capitaine Hathaway, partira jeudi 14 juin. Pour frêt de l'équivalent de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord en face du passage 53, ou à
HENRY O. AMES,
11 juin 49, rue du Camp.

POUR PENSACOLE.

La goëlette fine voilière, BETSY, capitaine J. P. Arnaud, maintenant mouillée au nouveau Bassin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou au No. 30 Vieille Levée. 7 juin—17

A VENDRE.

La goëlette DOLPHIN, tirant peu d'eau, du port de 45 tonneaux, bien pourvue, et complètement réparée. Pour les conditions s'adresser à
LEGENDRE & BERNIAUD,
5 juin 27, rue St. Louis.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, SALVADOR, capitaine Fernandez, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira Dimanche prochain. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & Fils,
5 juin 12, Vieille Levée.

AVIS—Les propriétaires de propriétés taxables, situées dans la ville de "Lafayette" et dans le faubourg, sont notifiés que dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis, s'ils n'ont pas réglé leurs taxes de corporation pour l'année (1837), mil huit cent trente sept, leurs comptes seront remis à l'avocat de la dite ville, immédiatement pour être poursuivis. Par ordre du conseil.

P. DELAHOUSSAYE, Trésorier
Bureau, sur la Levée entre les rues Ste Marie et St. Andrews. 2 juin—30

TRAITES sur New York, à vendre par
WM. G. HEWES & Co.
9 juin rue des Natchez.

MR. F. KROLL, professeur de musique, se propose de fixer son séjour à la Nouvelle Orléans, informe respectueusement le public, qu'il professera le violon, la guitare, solfège et la clarinette. S'adresser chez Messrs. Norès & Brocart, et F. E. Benoit, rue de Chartres, ou à son domicile rue de Bourgogne, No. 77. 5 juin

$50 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés à celui qui rapportera l'argent et les bijoux suivans, enlevés, mardi passé, à la résidence du soussigné, savoir:

200 piastres en argent
50 piastres en or, de différente qualification.
2 billets de 100 piastres chacun, dont l'un brûlé par un bout, appartient à la banque du Canal.
3 billets de 50 piastres, dont un pour note, sur la banque des Citoyens.
4 billets de $10 sur diverses banques.
l'anneau d'or, avec une chêne de garde et une clé qui porte enchassée une pierre rouge,
1 rubis, une épingle de cou ayant 11 diamants,
1 do do do do
Plusieurs do do "on a oublié la description de ces objets,"
1 porte crayon en or,
1 de en argent,
1 1/2 douzaine de cuillers à thé, en argent,
1 grosse canne à épée, à manche blanc,
1 paire de lunette, à double vue, ainsi que beaucoup d'autres articles dont on ne se souvient pas: les billets avaient été serrés dans un gros portefeuille, l'or dans une petite boite à papier, et l'argent dans un sac de toile. La personne qui pourrait arrêter les voleurs, ou donne des informations à leur égard recevra la récompense susdite.

MAGUT DENNINGS,
11 juin 142, Vieux Bassin.

BANQUE DU COMMERCE—Cette banque tire sur Londres. G. O. HALL,
11 juin Caissier

AVIS—Les personnes qui doivent par comptes à la succession du docteur Charles Isidore Chalupt, sont priées de les payer à M. J. L. Englesheim, qui est autorisé à par nous à leur en donner quittance.

L. Bologne et F. Correjolles, exécuteurs testamentaires du docteur C. I. Chalupt 7 juin—10

A LOUER—Une maison à la Passe à Christiane convenable pour une famille par mer [illegible], S'adresser à J. Baumet, coin St Claude, entre Dumaine et St. Philippe. 6 juin—15

DEMANDE D'EMPLOI

UN jeune homme Allemand, parlant un peu le français et l'anglais, désire trouver à se placer comme gérant sur une habitation; il peut aussi s'engager comme distillateur. Il fournira de bonnes recommandations. S'adresser au No 61, rue St. Pierre.
9 juin—6

AVIS—Ma femme ayant quitté ma maison depuis le 3 de ce mois, et étant toujours absente depuis lors et pendant qu'elle n'a pas l'intention de s'en retourner, quoiqu'elle soit partie sans aucune cause; je donne avis au public que je ne paierai aucune dette qu'elle pourra contracter sur mon compte attendu que je ne les paierai que s'il y sont forcé par la loi.
11 juin G. J. MATOSSY.

AVIS.

LES créanciers de la succession de feu Jean Olivier, sont invités à faire connaître sous aux [illegible] de cette date, aux soussignés, exécuteurs testamentaires, le montant de leurs réclamations, ainsi que les titres sur lesquels elles sont fondées, et ceux qui sont débiteurs de ladite succession à solder leurs dettes [illegible].

Nouvelle Orléans le 12 juin 1838.
P. CURACHS.
MEDELICE THOMAS.
12 juin—6

SEL [illegible] sacs sel de Liverpool, gros [illegible], en débarquement et à vendre en lots convenables par [illegible]. S'adresser au No. 73, rue de la Commune. 13 juin—6

LES héritiers de la succession de Charles Carroll, sont notifiés de se faire connaître au consulat, [illegible] les dix jours, et de présenter la comptabilité [illegible] par l'Etat du [illegible] de terre sur lesquels ils sont fondées, et ceux qui doivent à ladite succession, sont invités à venir régler sans délai [illegible] de janvier. JOHN CULBERTSON.
Avocat et exécuteur testamentaire,
rue Ste. Anne No. 56

Ventes à l'Encan:

PAR BOUNY & GUINAULT.

Première d'esclaves de valeur à l'encan.

IL sera vendu samedi prochain, 16 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

La négresse Sally, âgée d'environ trente un ans, depuis son enfance dans le pays, excellente blanchisseuse, bonne cuisinière et bonne domestique de maison, avec ses trois enfans: *Lydia*, créole, âgée d'environ 10 ans, bonne couturière, domestique de maison, gardienne d'enfant, très intelligente.—*Paul*, mégrillon de treize ans—Cet ensemble est pleinement garantis des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.—Les esclaves ne seront livrés qu'après que les actes de vente seront signés, et sont vendus considérés pour le compte et risque de l'acquéreur.—L'acte de vente se passera par devant Ph. Lacoste, not. pub. 13 juin—4

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 16 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis;

Deux lots de terre contigus situés au faubourg Tremé dans l'îlet No. 29, mesurant chacun environ 29 pieds de face à la rue Villeré, sur environ 127 pieds de profondeur, entre Ste. Anne et Dumaine. Pour les dimensions exactes, se référer au plan qui sera exposé à la susdite Bourse. Vendredi prochain.

Conditions 1,4 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 juin—3

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain, 16 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

16 Lots de terre situés à Mandeville, faisant face au lac Pontchartrain, et à peu de distance des établissements de Mr. John Davis, le tout conformément à un plan dressé par J A Pueyo, le 8 juin 1838.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 juin—4

PAR M. BARNETT Snr.
Esclaves de valeur

SERONT vendus Jeudi, 14 du courant, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Hamson, nègre, âgé d'environ 40 ans, employé économe dans une habitation, bon nègre de champ pour la culture de coton, excellent charpentier, mouleur de briques et maçon.

Betty, sa femme, âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière et excellente domestique de maison.

Maria, négresse âgée de 35 à 40 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.

Franky, négresse, âgée d'environ 27 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.

Amey, négresse, âgée de 26 à 30 ans, blanchisseuse, nourrice d'enfante, domestique de maison, et excellente pour le travail de champ.

William, jeune nègre âgé de 12 à 13 ans, bon pour le service de table et très intelligent.

Henry, nègre âgé d'environ 35 ans, très apte pour servir à table, domestique de maison, cocher, garçon d'écurie, connaissant un peu la cuisine.

Tous garantis contre les vices et maladies prévus par la loi. Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé devant Edward Barnett, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 juin—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain 16 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi—

3 Lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, rue St Antoine entre les rues Morales et Urquhart ayant chacun, mesure française, 30 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur; il existe sur chacun de ces terrains une petite maison de deux chambres à feu, deux cabinets et galerie; aussi une jeune négresse nommée Zélia, âgée d'environ 27 ans, bonne domestique de maison, et s'entendant parfaitement à soigner les enfans, et parlant l'anglais et le français.

Aussi, 4 Lots de terre, Nos. 53, 54, 55, 56, situés au faubourg Pontchartrain, et appartenant à la propriété de Vincent Lalorie, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur 134 pieds de profondeur.

Conditions: Pour l'esclave un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et pour les terrains et maisons 1/4 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Homere Davis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 12 juin—5

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente en séparation.

IL sera vendu samedi, 23 du courant, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis,

DEUX LOTS DE TERRE DE VALEUR, situés dans le Faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Nouvelle Religieuses, et Ste. Marie, désignés par les Nos 1 et 6 de l'îlet No 10, sur un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté du 23 mars 1929 et annexé à un acte passé en l'office de T. Seghers not. pub. en cette ville, sous la date du 9 juin 1829.

Le lot No 1, mesure 40 pieds de face à la rue Vieille Levée, sur une profondeur de 120 pieds, borné d'un côté à par la propriété appartenant ou ayant appartenu à John Morney, et de l'autre côté par le No 2 et sur le derrière par le No 6.

Le lot No 6, mesure 40 pieds de face à la rue des Religieuses, sur une profondeur de 120 pieds, adjoignant sur le derrière au dit lot No 1, le tout mesure française.

Conditions: 1/3 comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Edward Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.
12 juin—11

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu mercredi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan,

25 barils de plâtre de Paris. 13 juin—2

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu vendredi 15 juin, à 11 heures du matin, au No 47 rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 17 mai 1838.

Quelques caisses de vins de Madère et Sherry &c., restant de la vente des vins dépendants de la succession de feu Isaac L. McCoy; immédiatement après et sur les lieux, on procédera à la vente du bail du bureau No. 47 à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dernièrement occupé par feu Isaac L. McCoy.—Conditions comptant. 12 juin—4

PAR GEORGE Y. BRIGHT.

IL sera vendu, jeudi 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin de Messrs. Coit & Co no. 20, rue de la Douane, et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 150 paquets de fer anglais, et 20 balles Hessian de ou en dommagées dans le voyage à bord du Susan Elizabeth de New York.

Conditions comptant. 12 juin—4

SUCCESSION VEUVE MONDE.
Par Dejean & Fernandez.
No. 17 passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 9 juin 1838,

Il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, à midi précis, le lundi, 16 juillet prochain, les propriétés et esclaves ci-après décrites.

1o. Un terrain situé à l'encoignure Est des rues Bourbon et Hôpital, ayant 60 pieds de face à la rue Hôpital sur 91 pieds de profondeur face à la rue Bourbon, avec les circonstances et dépendances qui s'y rattachent.

2o. Une négresse nommée Hébé ou Hebby, âgée de 24 ans.

3o. Une négresse nommée Sciéite, âgée de 56 ans.

4o. Un mulâtre nommé William, âgé de 11 ans.

Conditions:—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les dits billets divisés par coupons, suivant la convenance des héritiers en cas de non paiement à l'échéance de portement aux intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause autorise aucun retard de paiement.

Les actes de vente pardevant Lafonge Turgeau, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 juin—30

A VENDRE A L'ENCAN.

Le steamer bien connu MEMPHIS, sera vendu à l'encan samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, si l'on n'en dispose avant, ce bateau sera vendu à 6, 9 et 12 mois. Pour plus amples détails, s'adresser à
12 juin COMSTOCK, HYDE & Co
13, rue Poydras.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale,

Le bateau à vapeur DENMARK, ses agrès, appraux et ameublements, ainsi qu'un canot. Ce bateau est actuellement mouillé en face de la seconde municipalité, et peut être examiné avant la vente.

Conditions comptant. 9 juin—3,3ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MERCREDI 20 de juin, à la Bourse de Cité, il sera vendu, à midi précis, pour compte et à la folle enchère de M. Seraphin Boudet qui ne s'est pas conformé à l'adjudication faite par les susdits encanteur le 10 août 1836, un lot de terre situé derrière cette ville, désigné par le no. 117 du plan fait par Bringiers, arpenteur général, en date du 26 juillet 1836, et déposé en l'étude de L. Féraud notaire, suivant, lequel plan le dit lot, mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 167 pieds 2 pouces, courant entre lignes parallèles jusqu'à la rue St. Pierre où le dit lot mesure 30 pieds de face à la dite rue.

Conditions au moment de la vente. 6 juin.

PAR TRICOU & BARNETT Sr.

Vente de Genève et autres lots adjoignant, faisant face au lac Pontchartrain.

IL sera vendu jeudi, le 21 juin prochain, à midi précis à la Bourse de Cité, par l'entremise des encanteurs sus nommés, plusieurs lots de terre formant la ville de Genève, ainsi que plusieurs terres lors de terre adjoignant et faisant face au lac Pontchartrain.

Il est impossible de se figurer une position plus favorable et plus salubre pour y bâtir des demeures ou maisons de campagne; l'air y est sain, la terre élevée, et quantité de sources d'eau vive se trouvent sur ces lieux, le bayou Castaing et le bayou des Cannes fertilisent leurs rives sur lesquelles croissent en abondance les chênes, noyers et magnolias grandiflores.

A trois lieues de distance de la Nouvelle Orléans touchant à Mandeville dont la population s'augmente de jour en jour, Genève promet de rivaliser bientôt sinon de surpasser cette dernière.

Il est inutile de parler davantage d'un endroit, et de terres que tout le monde connait. La route naturelle passe au milieu, ainsi que le chemin allant à la Rivière aux Perles et qui est déjà tracé grâce à l'activité prévoyante de M. Bernard Marigny.

Ces terres offrent surtout de grands et de nombreux avantages aux émigrans suisses, français &c. qui désirent s'établir à bon marché et avantageusement. L'écoulement de leurs produits se ferait aisément à Mandeville et à la Nlle. Orléans avec laquelle les communications sont presque journalières. Un moulin à scier le bois est déjà établi auprès de l'endroit, et plusieurs autres vont être établis. On engage ceux qui désireraient acheter à profiter de l'occasion du bateau à vapeur qui tout les dimanches visite Mandeville pour aller visiter les dites terres. Quant aux personnes qui ne pourraient s'absenter de la Nouvelle Orléans elles pourront s'adresser pour renseignemens à Messieurs Penn, député arpenteur des Etats Unis, ou à Louis Burgy, voyer de la 3me municipalité, qui tous les deux ont arpenté et divisé dans tous les sens, les dites terres.

Les termes sont on ne peut plus favorables aux acquéreurs, un sixième comptant, la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans en billets portant hypothèque; et dans le cas où les billets ne seront pas payés à l'échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent du jour de protêt. Les plans seront très vastes et contiendront toutes sortes de renseignemens.

Les actes de vente se passeront chez Amédée Ducatel, aux frais des acquéreurs.

M. Louis Burgy, s'engage à mettre les acquéreurs en possession, dès qu'ils seront en nombre suffisant.

Dans le cas où les actes de vente ne seraient pas signés par les acquéreurs dans un mois de la vente, les encanteurs se réservent le droit de faire vendre à la folle enchère des dits acquéreurs, après un avis publié dans les papiers publics et sans autre notification préalable.

Les plans des dites terres sont exposés à la Bourse, et chez le vendeur, ou chez A. Ducatel, notaire public.

20 mai—[illegible]